MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Mardi 16 janvier 2024, à 17 h 30

Présidence de M. Pierre de Boccard, président

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *Mme Fabienne Aubry-Conne (remplacée par M. Roger Gaberell)*, *Mme Léonore Baehler*, *M. Luc Barthassat*, *Mme Corinne Bonnet-Mérier (remplacée par Mme Charlotte Meierhofer)*, *M. Simon Brandt*, *Mme Oriana Brücker (remplacée par M. François Mireval)*, *M. Olivier Gurtner (remplacé par M. Jérôme Gasser)*, *M. Théo Keel*, *Mme Uzma Khamis Vannini (remplacée par M. Marc Dalphin)*, *M. Antoine Maulini (remplacé par M. Charles-Antoine Kuszli)*, *M. Alain Miserez (remplacé par Mme Oana Cotoi)*, *Mme Jacqueline Roiz (remplacée par Mme Ayari Felix Beltrametti)*, *M. Mathieu Romanens (remplacé par M. Marc-André Rudaz)*, *Mme Albane Schlechten (remplacée par M. Jules Lorenzi)*, *M. Christian Steiner (remplacé par M. Jean-François Albanesi)* et *Mme Leyma Milena Wisard Prado*.

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, maire, *Mme Christina Kitsos*, vice-présidente, *Mme Frédérique Perler* et *Mme Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 20 décembre 2023, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 16 et mercredi 17 janvier 2024, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Alfonso Gomez, maire. Je voulais tout simplement réitérer les vœux du Conseil administratif à l'ensemble du Conseil municipal et vous souhaiter à toutes et tous une merveilleuse année 2024. J'espère qu'elle ira en s'améliorant, car le début n'est pas fameux. Je tiens également à vous remercier pour votre engagement et votre patriotisme à l'égard de la Ville de Genève. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le maire, pour vos vœux. Madame Frédérique Perler, je vous donne la parole.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Deux communications. La première: vous avez toutes et tous reçu «La Ville expose», c'est-à-dire le lauréat pour le mandat d'études parallèles, dont l'inauguration a eu lieu aujourd'hui. Je vous invite à visiter l'exposition idoine, qui est extrêmement intéressante. Naturellement, je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

L'autre élément concerne les dépôts patrimoniaux du Carré-Vert. Je vous fais cette communication pour donner suite à des articles parus dans la presse. On comprend évidemment que ces révélations faites par la presse suscitent des craintes de votre part quant à la situation. Je tiens donc à vous rassurer sur ce point-là: la situation est sous contrôle. Les deux départements, celui que je préside ainsi que le département de la culture et de la transition numérique, qui est fortement concerné, sont tous deux parfaitement au clair. Nous maîtrisons la situation. M. Kanaan et moi-même sommes régulièrement et complètement informés sur les étapes, le Conseil administratif également.

A ce propos, je tiens à souligner que ce Conseil administratif est pleinement conscient qu'il doit faire une information auprès de votre Conseil municipal, pour

faire suite à ces articles de presse. Vous serez dûment informés d'ici à la fin du mois de janvier: une sorte de point de situation d'étape est en cours de rédaction à votre intention. Ce rapport d'étape en préparation vous sera remis dès que le Conseil administratif l'aura validé – d'ici à la fin du mois, je le répète.

Soulignons aussi que votre Conseil municipal a reçu plusieurs informations chaque fois qu'une étape importante a été franchie. Ainsi, le Conseil administratif vous avait déjà informés en novembre 2019, décembre 2019, janvier 2021 et septembre 2021. Précisons enfin que le rapport a été remis aux personnes concernées par cette expertise. Il y a donc une certaine confidentialité; néanmoins, le Contrôle financier ainsi que la Cour des comptes ont été clairement informés et ont eu ce rapport en main.

Voilà ce que je tenais à vous dire, et nous nous réjouissons de vous faire parvenir ce rapport d'étape.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Madame Marie Barbey-Chappuis, vous n'avez pas de communication…? Non? D'accord, c'est tout bon.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Sami Kanaan sera absent lors de nos séances du mardi et du mercredi. Il est en effet à Davos, au World Economic Forum. *(Réactions et rires.)*

Nous avons appris avec tristesse le décès de M. Christian Grobet, conseiller municipal de juin 1967 à janvier 1970, député de 1969 à 1981 et conseiller d'Etat de 1981 à 1993. Il s'est éteint le 17 décembre 2023.

C'est avec la même tristesse que nous avons appris le décès de M. René Ecuyer, membre du Conseil municipal de 1969 à 1981, qui s'est éteint le 26 décembre 2023.

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches. Je vous invite à vous lever pour une minute de silence. *(L'assemblée observe une minute de silence.)* Merci.

Nous avons reçu une correspondance de Mme Nicole Hausser concernant le changement de nom de la rue du Midi. Il vous a été transmis par e-mail le 12 janvier 2024. *(Voir annexe à la fin du point de séance.)*

Je vous signale que la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) est présente ce soir. Elle assure la permanence pour le soutien informatique jusqu'à 19 h, dans la salle des Deux-Cents.

Je vous annonce, pour celles et ceux qui le souhaitent, qu'une campagne de dépistage du diabète aura lieu durant notre séance du 6 février 2024, à partir de 17 h 30, dans la salle des pas perdus.

Nous avons la joie d'annoncer la naissance de la petite Alice, fille de notre collègue Alain de Kalbermatten et de notre ancienne collègue Louise Trottet. *(Applaudissements.)*

M. Alain de Kalbermatten (LC). Merci, merci beaucoup.

Le président. Elle est née le 9 janvier, c'est bien ça?

M. Alain de Kalbermatten. Absolument. Vous êtes bien renseigné, Monsieur le président.

Le président. Vous êtes sûr, Monsieur Papa…? *(Rires.)* Enfin, je vous informe que le bureau a décidé d'ajouter une séance ordinaire le lundi 12 février prochain. Il est prévu de la consacrer uniquement au traitement des rapports de commissions.

Service du Conseil municipal
09 JAN. 2024
Décision : Traité par :

Nicole Hausser

Conseil Municipal
Ville de Genève
Service du Conseil Municipal
44, rue de la Coulouvrenière
1204 Genève

Concerne : rue du Midi, changement de nom

Mesdames les Conseillères Municipales,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Veuillez recevoir, ci-jointe, une copie de la lettre que j'envoie au Conseil d'État, en réponse à son courrier du 15 novembre 2023.

Meilleures salutations

Nicole Hausser

N. Hausser

Annexe : Copie de mon courrier au Conseil d'État, du 9 janvier 2024

Nicole Hausser

COPIE

Au Conseil d'État
République et Canton
De Genève

Genève, le 8 janvier 2024

Lettre ouverte au Conseil d'État de Genève

Concerne : Rue du Midi – Réponse au courrier **7317-2023**

Mesdames, Messieurs,

J'ai bien reçu votre courrier du 15 novembre 2023 et je vous en remercie. Je voudrais cependant clarifier quelques points.

Dans un premier temps, je porte à votre connaissance que je ne suis ni représentante, ni déléguée dans l'affaire qui nous occupe. Je ne comprends pas pourquoi vous m'écrivez à moi et non pas à tous les habitants de la rue qui mériteraient bien de recevoir, tous, quelques informations. Jusqu'à présent, les habitants de la rue du Midi ne sont ni une association, ni un collectif. Il vous appartient, dès lors, de répondre à tous les signataires de nos deux pétitions.

Je rappelle ici que nous n'avons reçu aucune réponse à **notre première pétition, datée du 10 septembre 2021 et adressée à Monsieur Alfonso Gomez,** Conseiller Administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement.
A ce moment, il était bien assez tôt pour stopper le processus de changement de nom. Nous nous sommes sentis méprisés par cette non-prise en compte de notre pétition, mais c'est probablement une pratique courante. On ne réagit pas, et ensuite, il est trop tard. Un peu facile et pas très démocratique !

Lors d'une réunion avec la commission des pétitions, le 6 novembre 2023, au Palais Eynard, nous avons découvert qu'il existait une loi, ainsi qu'un règlement RNGAB, dont vous parlez dans votre lettre du 15 novembre, sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments. En lisant les différents articles de ce règlement, nous posons les constats suivants :
Art. 13 alinéa 3 : *Les dénominations courtes se référant à la toponymie locale sont privilégiées.* C'est clairement un fait avéré pour la rue du Midi, située plein sud et toujours ensoleillée.
Art.15 alinéa 2 : *L'exécutif communal informe de façon appropriée ses administrés de la proposition et s'assure d'une large acceptation de celle-ci.* Cet article n'a pas du tout été observé. Nous avons reçu une information, à la suite de laquelle nous avons massivement exprimé notre désaccord, lors de notre première pétition à laquelle nous n'avons tout simplement reçu aucune réponse. Quelques mois plus tard, nous avons reçu une nouvelle information qui stipulait que les plaques allaient être changées au mois d'août 2022 !!!
Art.16 alinéa 2 : *La commune est tenue d'informer les riverains, 3 mois avant la prise de décision, et de traiter leurs remarques.* Cela n'a pas été fait, notre première pétition ayant été

COPIE

totalement ignorée ! C'est quand même un comble, en fait de large acceptation, il n'y avait qu'une large opposition.

Nous constatons donc qu'il y a eu un grave manquement de la part de l'exécutif communal. Il y a eu vice de forme dans le déroulement de la procédure : La première pétition a été ignorée, alors qu'elle aurait dû amener à une concertation avec les habitants de la rue, ce qui n'a pas été fait.
C'est bien dommage, je vous assure que nous avions plusieurs propositions pour la féminisation des rues et places du quartier. De plus, cela n'a pas de sens de changer un nom qui n'est pas « genré » et qui est si parfaitement adapté à sa situation.
Quel gâchis !

Outre le fait que nous aimons le nom de notre rue du Midi et qu'elle fait partie de l'histoire du quartier des Grottes, nous ne pouvons être d'accord avec une décision prise sur des bases aussi peu démocratiques que possible et fort probablement illégales.

Vive la rue du Midi !

Meilleures salutations

Nicole Hausser

N. Hausser

Copies :

- A Monsieur Afonso Gomez, Conseiller Administratif de la ville de Genève
- Au Conseil Municipal de la ville de Genève
- Aux habitants de la rue du Midi

4. Démission du Conseil municipal.

Le président. Je vous annonce la démission de M. Pierre-Yves Bosshard du Conseil municipal. Je prie M. Ahmed Jama, secrétaire, de donner lecture de la lettre de démission de M. Bosshard.

Lecture de la lettre:

Genève, le 17 décembre 2023

Concerne: Démission du Conseil municipal

Monsieur le président,

Après mûre réflexion, j'ai décidé de démissionner de ma fonction du Conseil municipal de la Ville de Genève pour le 31 décembre 2023.

Elu lors des élections générales du 15 mars 2020, sur la liste du Parti socialiste auquel j'appartiens depuis de très nombreuses années, j'ai eu le privilège de siéger au sein de notre Conseil pendant plus de 3 ans et demi, ainsi que de participer à de très nombreuses séances de commissions.

Je me suis lancé dans cette activité avec cœur et enthousiasme, renouant parfois avec des souvenirs d'engagements de jeunesse, mais dans un contexte tout nouveau pour moi de double majorité de gauche à l'exécutif et au délibératif. Dans cette activité, j'ai tissé des liens d'amitié et de confiance, bien au-delà des frontières partisanes.

Toutefois, la fonction de conseiller municipal en Ville de Genève est extrêmement chronophage, si on l'exerce correctement. Elle déborde largement sur les sphères professionnelles et familiales, qui en souffrent grandement. A l'approche d'un anniversaire qui me propulsera dans une nouvelle décennie, j'ai donc dû faire le point et ai décidé de privilégier ces sphères privées au détriment de l'engagement public.

Pourtant, ce n'est pas sans un pincement au cœur que j'ai pris cette décision, car j'ai eu un énorme plaisir à travailler au sein de notre Conseil. Rare nouvel élu de mon groupe de sexe masculin âgé de plus de 40 ans, j'ai eu la chance de siéger au sein d'un groupe renouvelé, très jeune et très féminin, même si avec les remplacements il se masculinise et vieillit peu à peu.

Dès le début et jusqu'à aujourd'hui, j'ai siégé à la commission de l'aménagement et de l'environnement où, entre autres dossiers, les questions de mobilité

sont prééminentes. Depuis le début de la législature, un accent particulier a été mis sur la mobilité douce et la mise en évidence que parmi les modes de déplacement, il ne faut pas négliger la marche à pied qui constitue le premier moyen de déplacement dans notre ville, très compacte. J'ai également siégé à la commission du logement, que j'ai présidée la deuxième année de législature, dans une atmosphère plus apaisée que lors de la législature précédente.

Des événements dramatiques m'ont également poussé à effectuer un remplacement de longue durée à la commission des sports avec les commissaires de laquelle j'ai eu grand plaisir à partager des moments conviviaux.

Enfin, *last but not least*, le départ d'un de nos collègues m'a permis d'intégrer la commission du règlement en cours de législature. Dans certaines lettres de démission passées, écrites parfois même par des confrères, on a pu lire le désappointement face au travail qui y est effectué. J'y ai eu au contraire énormément de plaisir, apportant, dans une ambiance détendue, mon expérience professionnelle et politique. Je me réjouis en particulier d'avoir contribué à l'instauration rapide de la fonction de conseiller municipal suppléant, qui facilite le renouvellement des membres de notre Conseil.

Je vous souhaite, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une excellente fin de législature et que vive notre belle cité de Genève, si riche en talents de toutes sortes.

Pierre-Yves Bosshard

(Applaudissements.)

Le président. Merci, Monsieur Ahmed Jama. Il est pris acte de cette démission. Je tiens en tout cas à saluer le travail de Pierre-Yves Bosshard au sein de ce Conseil municipal et au sein des commissions. Il a toujours été un très bon conseiller municipal, je tiens à le dire. Je passe la parole à celles et ceux qui la demandent. Madame Dorothée Marthaler Ghidoni, vous avez la parole.

Mme Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Merci, Monsieur le président. Pierre-Yves, c'est avec regret que nous avons appris ton départ du Conseil municipal. Camarade loyal, attentif et bienveillant, tu as toujours réservé pour notre travail de conseillers municipaux ton œil affûté et ton souci du détail pour les objets discutés lors du caucus. Ta présence a permis d'affiner notre travail et de le rendre plus cohérent.

Ton intérêt pour la chose publique et ta facilité à nouer des contacts avec tous les conseillers municipaux, ton attention aux besoins de chacune et de chacun, ta courtoisie ont engendré des processus de discussion collective qui ont permis le consensus, établi sans trop de difficulté et qui donnait sens aux longues heures de travail investies.

Ton travail a permis au dossier relatif à la suppléance d'être approuvé par notre Conseil et d'être appliqué. Les suppléances permettent désormais aux conseillers municipaux de concilier plus facilement vie privée, vie professionnelle et vie politique. Les suppléantes et suppléants peuvent goûter plus rapidement aux joies et aux petites déconvenues de notre belle fonction.

Ta présence constante lors des petits et grands raouts du Parti socialiste a permis à nombre de camarades de faire plus ample connaissance. Je me réjouis de t'y revoir en toute amitié. *(Applaudissements.)*

M. Jean-Luc von Arx (LC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la démission de notre apprécié collègue Pierre-Yves Bosshard nous montre une fois de plus l'aspect chronophage du mandat de conseiller municipal, en regard de tous nos engagements dans nos vies professionnelle et familiale.

Pierre-Yves s'est toujours engagé avec enthousiasme et empathie. Il sait écouter, reformuler des propos imprécis, résumer avec brio les enjeux d'une décision; il a toujours été une personne d'agréable compagnie, même dans les débats les plus combatifs. Curieux de nature, Pierre-Yves sait s'intéresser à ce que proposent les autres, au-delà des idées partisanes. C'est ainsi qu'il était facile de gagner son amitié.

Par sa démission, nous perdons une personnalité qui s'était engagée de tout cœur dans l'art de pratiquer la politique, qu'il vénérait. Être au service des citoyens est et a toujours été pour lui une motivation et une détermination. Aujourd'hui, après mûre réflexion, il a dû faire ce choix.

Notre parti, le Centre, lui souhaite de trouver une meilleure réorganisation dans sa vie, au côté des personnes qui lui sont chères. *(Applaudissements.)*

Mme Maryelle Budry (EàG). Je tiens à rendre hommage à notre collègue socialiste Pierre-Yves Bosshard, un piéton engagé, toujours si compétent et si serviable. Il m'a plusieurs fois dépannée, avec beaucoup d'amabilité, en informatique et en recherche de documents – je l'en remercie encore. J'appréciais

aussi beaucoup ses chroniques de droits humains, dans le quotidien *Le Courrier*, et j'espère beaucoup qu'il va continuer à les publier et que nous pourrons encore savourer ainsi ses compétences. *(Applaudissements.)*

M. Valentin Dujoux (Ve). La cheffe de groupe socialiste l'a dit: Pierre-Yves, c'est un œil affûté. C'est un œil affûté, un regard souvent juste, que j'ai personnellement vu à l'œuvre, en commission de l'aménagement et de l'environnement. C'est aussi une personne à l'écoute.

Pierre-Yves Bosshard est un fervent défenseur des valeurs de justice sociale qu'incarne son parti. Nous tenons ici à le remercier pour tout son travail et pour l'engagement dont il a fait preuve au Conseil municipal.

Les Verts souhaitent donc à notre futur ex-collègue tout le meilleur pour la suite et les projets qui jalonneront cette future décennie. *(Applaudissements.)*

Mme Danièle Magnin (MCG). J'ai eu le plaisir de faire la connaissance de ce confrère, voisin puis collègue. C'est quelqu'un de généreux, aimable, prêt à rendre service.

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à travailler avec lui, à discuter avec lui, puisque généralement, à la fin des séances de 20 h 30 à 23 h, nous rentrions ensemble, dans mon automobile – lui, laissait sagement la sienne dans son garage.

Pierre-Yves me manquera: depuis qu'il n'est plus là, je dois aller seule à ma voiture, porter mon lourd sac, alors que d'ordinaire, c'est lui qui m'aidait à le porter.

Voilà, Pierre-Yves tu me manques déjà. Désolée que tu sois parti. *(Applaudissements.)*

M. Kevin Schmid (PLR)**.** Je serai bref pour vous dire que notre collègue Pierre-Yves Bosshard, que j'ai fréquenté en qualité de commissaire aux commissions du règlement ainsi que de l'aménagement et de l'environnement, est à mon sens avant tout un homme pointu, respectueux de l'opinion de ses collègues avec un goût prononcé pour le contradictoire.

A titre personnel, je tiens à lui exprimer toute mon amitié et lui souhaite une belle année 2024, entouré de celles et ceux qui lui sont chers. Au nom du Parti libéral-radical Ville de Genève: nous le regrettons d'ores et déjà en qualité de collègue. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. Vincent Schaller (UDC). L'Union démocratique du centre a également apprécié travailler avec M. Pierre-Yves Bosshard. C'est presque un conseiller municipal socialiste idéal, un esprit affûté, avec qui les discussions étaient ouvertes.

Pour revenir sur un sujet évoqué un peu plus tôt par Mme Perler, c'est lui qui a mis le doigt sur le scandale du Carré-Vert. Pourquoi la Ville de Genève n'a-t-elle pas poursuivi l'entrepreneur responsable des malfaçons qui vont lui coûter plusieurs millions de francs de réparation?

C'est donc cet esprit affûté, cet esprit critique que j'apprécie chez M. Pierre-Yves Bosshard. Je le remercie donc pour ses interventions tout à fait pointues et tout à fait pertinentes au Conseil municipal. *(Applaudissements.)*

5.a) Prestation de serment de M. Florian Schweri remplaçant M. Pierre-Yves Bosshard, conseiller municipal démissionnaire;

M. Florian Schweri est assermenté. (Applaudissements.)

5.b) Prestation de serment de M. Jérôme Gasser en tant que membre suppléant (S).

M. Jérôme Gasser est assermenté. (Applaudissements.)

6. Election d'un ou d'une représentant-e Vert-e pour faire partie du conseil d'administration de Naxoo SA, en remplacement de M. David Rochat, démissionnaire (statuts de la société, titre III) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole à qui la demande. M. Valentin Dujoux pour les Verts.

M. Valentin Dujoux (Ve). Merci, Monsieur le président. Le groupe des Vert-e-s a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Fabienne Knapp, membre du parti depuis vingt ans, ancienne membre aussi du comité cantonal.

Fabienne Knapp a une formation d'ingénieure informatique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL); elle a également obtenu un master en banque et finance à la Faculté des hautes études commerciales (HEC) de Lausanne. Elle a donc indéniablement les compétences techniques en informatique, en gestion des systèmes d'information ainsi que des compétences en comptabilité et finance durables.

En termes d'expérience professionnelle, Mme Knapp a exercé diverses activités dans les systèmes d'information: gestion des risques, le conseil en organisation et stratégies. En parallèle, elle a siégé dans divers conseils d'administration: à la Compagnie générale de navigation (CGN), depuis 2019; à la Fondation d'aide aux entreprises, dans laquelle elle a été nommée en décembre 2018 et qu'elle quittera donc ce mois-ci; à la Banque Cantonale de Genève (BCGe), durant 12 ans, jusqu'en 2018.

Le groupe des Vert-e-s espère un bon accueil à cette candidature, qui allie les compétences techniques et les qualités humaines attendues au sein du conseil d'administration de Naxoo.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Cette candidature étant unique, Mme Fabienne Knapp est élue tacitement. Félicitations à vous. *(Applaudissements.)* Nous continuons. Nous n'avons pas reçu de nouvelles pétitions… Nous passons donc aux questions orales.

7. Questions orales.

Le président. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal qui la demandent pour une minute. Monsieur Luc Zimmermann, vous avez la parole.

M. Luc Zimmermann (LC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. le maire Alfonso Gomez. On a pu lire récemment que la Ville avait trouvé un accord avec les syndicats sur les professions particulièrement pénibles. *(Le président sonne la cloche.)* La révision du statut du personnel correspondante sera soumise à notre plénum. Pour ces professions considérées comme particulièrement pénibles, il est prévu une libération de l'obligation de travailler dès 62 ans.

Ma question est la suivante. Comment la Ville a-t-elle défini cette liste? Par un audit ou une expertise, interne ou externe?

Je vous pose la question parce que je voudrais comprendre pourquoi, par exemple, les serruriers du Grand Théâtre figurent sur cette liste. A priori, cette profession ne devrait pas s'y trouver. Si cette profession est intrinsèquement pénible, il faut m'expliquer en quoi. D'autre part, elle n'est pas exercée tous les jours, à mon avis… Je ne sais pas combien de serrures il y a au Grand Théâtre… Vous me direz. Merci.

M. Alfonso Gomez, maire. Je n'ai aucune idée du nombre de serrures au Grand Théâtre… Cela étant, c'est un projet qui date de presque une quinzaine d'années, comme vous le verrez. Vous l'avez d'ailleurs certainement lu dans la proposition du Conseil administratif.

Un certain nombre de critères ont été établis pour définir la pénibilité au travail. Ces critères, ce n'est pas nous qui les avons inventés: ce sont des critères fédéraux. La Suva les utilise également.

Nous avons cherché à respecter les critères au plus près, en tenant compte non seulement de la profession ou de la fonction, mais également du cahier des charges. Prenons l'exemple d'un employé de bureau: s'il applique son cahier des charges, il se peut qu'il accomplisse des tâches qui font que sa fonction remplisse les critères de pénibilité particulière.

Nous avons procédé à des recherches très fines en fonction de ces critères qui sont connus, qui sont fédéraux, sur lesquels on peut discuter. Nous avons même été au-delà des critères fédéraux: nous les avons même revus et adaptés. Nous aurons l'occasion de vous les présenter de manière très méthodique, en commission.

Sur la base de ces critères, nous sommes passés ensuite dans les différents services, pour demander si tout cela leur semblait cohérent. Quand il y avait des incohérences apparentes, nous avons revu les critères afin de limiter au minimum la possibilité que les personnes, dont la fonction est particulièrement pénible, soient oubliées par les analyses.

Ce fut un travail de longue haleine, il a été mené de manière très minutieuse, quasiment poste par poste; quasiment toutes les fonctions ont été analysées. Cela représente de très nombreuses personnes interrogées – maintenant, je n'ai plus les chiffres mais il y en a plusieurs centaines, plusieurs milliers. A un moment donné, il s'est avéré qu'un certain nombre de fonctions remplissaient les critères de pénibilité particulière.

J'espère avoir répondu – même partiellement – à vos questions. Encore une fois, cela nécessite de longues explications et démonstrations qui seront faites en commission des finances.

M. Kevin Schmid (PLR). Ma question s'adresse à Marie Barbey-Chappuis, magistrate en charge de l'espace public. C'est en réalité une question qui m'a été adressée par écrit par un commerçant de l'hypercentre, dont je me fais ici le relais. Il me dit:

«Cher Monsieur,

» J'ai vu hier sur la page Facebook du groupe Reverse qu'une manifestation de soutien à la cause palestinienne est prévue le 20 janvier prochain, samedi, à 16 h, au centre-ville.

» Depuis le 7 octobre dernier, la Ville de Genève a autorisé de nombreux rassemblements et manifestations sur le domaine public, parfois même dans l'hypercentre. Si ces rassemblements et manifestations ont pour but de dénoncer une situation humanitaire que nous reconnaissons comme préoccupante, la fréquence et les lieux autorisés posent question.

» Ces manifestations et rassemblement occasionnent des désagréments pour nous, commerçants et habitants, qui souhaitons accéder à l'hypercentre.

» Je m'interroge dès lors sur le fait que la Ville de Genève autorise cette dernière manifestation, qui plus est un samedi à 16 h, dans le centre-ville.» Je vous remercie.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Elle me permet de clarifier ma position. D'abord, je crois qu'il est important de dire que personne ne peut

rester insensible à la situation absolument dramatique qui a cours aujourd'hui à Gaza. Personne ne peut rester insensible au sort de la population gazaouie et à celui des otages israéliens. C'est la première chose et j'aimerais être très claire à ce sujet.

A titre personnel, je suis bien entendu très attachée au droit de manifester et au droit de réunion. Je crois aussi pouvoir affirmer que depuis le début de ces événements dramatiques du 7 octobre, la Ville de Genève et mon département, à travers le Service de l'espace public, ont fait montre d'écoute et de tolérance en la matière, là où d'autres villes – on pense notamment à la Suisse alémanique – ont tout bonnement interdit toute manifestation.

Vous l'avez dit, il y a eu jusqu'à ce jour sept grandes manifestations et – je crois – près de 80 rassemblements statiques, au centre-ville. En tant que magistrate communale chargée de l'espace public, je considère néanmoins que gérer l'utilisation de l'espace public, ce n'est pas uniquement faire office – vous me permettrez l'expression – de boîte aux lettres pour les demandes que nous adressent les organisateurs des manifestations. *(Le président sonne la cloche.)* Il s'agit aussi de faire une pesée d'intérêts, un arbitrage entre des intérêts divergents. La question de l'accessibilité au centre-ville est importante; la question du soutien aux activités économiques l'est également, et on doit en tenir compte dans les autorisations que mon département délivre.

C'est la raison pour laquelle j'ai indiqué aux organisateurs de cette manifestation… *(Le président sonne vigoureusement la cloche.)* Je sais que c'est une question importante et mon service a indiqué aux organisateurs de cette manifestation que le parcours demandé n'est pas souhaitable; que de notre point de vue, la place des Nations est le lieu adéquat pour une manifestation portant sur une problématique de caractère international. Cette place est d'ailleurs un haut lieu symbolique, qui se trouve au cœur même de la Genève internationale. Il ne s'agit donc pas du tout ici d'invisibiliser cette manifestation mais simplement de faire une pesée d'intérêts entre différentes activités, qui se déroulent en Ville de Genève. Je considère d'ailleurs qu'on ne peut pas bloquer le pont du Mont-Blanc, tous les quinze jours, un samedi après-midi; on doit aussi tenir compte de l'accessibilité au centre-ville.

Voilà donc la raison pour laquelle mon département n'a pas délivré l'autorisation pour le parcours souhaité par les organisateurs. De ce point de vue là, nous n'avons pas la même lecture que le Canton, qui fait une analyse sécuritaire. Je la respecte tout à fait mais en tant que magistrate communale, je considère que je dois aussi tenir compte des questions d'accessibilité et de soutien aux activités économiques qui s'y déroulent. Les organisateurs prendront leurs responsabilités. Voilà en tout cas aujourd'hui la position que je tiens et dont j'ai fait part aux organisateurs de cette manifestation.

Mme Michèle Roullet (PLR). Ma question s'adressera à l'ensemble du Conseil administratif parce qu'elle touche autant le département des constructions que celui des finances et celui de la culture. Il s'agit de l'entrepôt du Carré-Vert. A ce sujet, je vous remercie, Madame Perler, de nous avoir donné quelques indications. Vous nous avez dit que vous étiez parfaitement au clair, que vous maîtrisiez; qu'un point de situation d'étape nous serait remis d'ici à la fin du mois; que le Contrôle financier et la Cour des comptes sont parfaitement au courant.

Or, on sait que le Carré-Vert a déjà coûté 45 millions de francs, qu'il n'a pour ainsi dire jamais été fonctionnel: on a même dû en retirer une partie des livres précieux de la Bibliothèque de Genève – 200 000 livres, je crois – à cause de l'apparition de fissures. Pour rappel, cet entrepôt se trouve en dessous du Rhône, à quelques mètres du fleuve.

A moult reprises, les élus de ce parlement ont posé des questions sur cet entrepôt; dans mon rapport de budget, j'ai moi aussi posé des questions à ce sujet. Nous n'avons jamais reçu la moindre information. Et pour finir, on apprend dans la presse que le budget serait peut-être de 8,5 millions de francs – il me semble pourtant qu'aucune réserve n'a été prévue au budget –, qu'il faudrait vider entièrement cet entrepôt, que les travaux dureraient plus de deux ans et commenceraient en 2025. Comment se fait-il que nous n'ayons pas eu des informations avant la presse, alors que les questions ont vraiment été posées à plusieurs reprises? Merci de votre réponse.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Vous vous demandez, Madame la conseillère municipale, comment il se fait que les élus de ce parlement n'ont jamais reçu d'informations? Je vous ai cité les informations qui ont été transmises: novembre 2019, décembre 2019, janvier 2021. De plus, une lettre, datée du 24 septembre 2021, a été rédigée en réponse à la question écrite QE-576. Vous ne pouvez donc pas dire que ce parlement n'a pas reçu d'informations. En outre, vous aurez toutes les informations d'ici à la fin du mois et vous saurez où on en est avec cette situation.

M. John Rossi (PLR). Ma question est pour Mme la magistrate Frédérique Perler. J'aimerais qu'on revienne sur le projet lauréat de l'aménagement du quai Wilson, projet important pour les habitants de la rive droite.

Selon l'ancien directeur du Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche (SLRP), le projet «Les Marches de Théia», choisi par le jury, serait irréalisable en raison de la loi fédérale sur la protection des eaux. Comment allez-vous nous sortir de cette situation? Merci.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, il se peut toujours, à la suite du choix d'un jury, que certains ou certaines déclarent que le projet est irréalisable. Il faut savoir que lorsqu'un projet est choisi, il y a encore un long chemin à parcourir: il faut étudier les possibilités de réalisation du projet, éventuellement l'adapter.

Maintenant, parmi les membres du jury – comme vous pourrez vous-même le vérifier en consultant la brochure qui est publique et disponible sur internet – il y avait l'architecte cantonal de l'Etat de Genève – donc l'architecte-conseil de l'Etat – ainsi que le chef de service de la capitainerie, qui fait partie de l'Office cantonal de l'eau. Dans ce jury, il y avait encore d'autres personnes parfaitement compétentes: un directeur du département de mon estimée collègue Marie Barbey-Chappuis ainsi que le chef de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité du département que je préside, un fin connaisseur des ouvrages d'art, etc. Il y avait là toutes les compétences pour choisir un projet lauréat.

Actuellement, comme vous le dites si bien, il y a plusieurs aménagements – il y en aura d'autres – sur les bords du lac Léman: Vengeron, plage des Eaux-Vives, anneaux de Cologny… Enfin, il n'y a pas de raison pour qu'on ne puisse pas trouver une solution qui soit acceptable pour tout le monde – c'est ce qui est en train de se faire au niveau de la planification. Je rappelle que ce projet se fait évidemment en étroite collaboration avec le Canton, puisque c'est lui qui maîtrise tout ce qui se passe sur l'eau et sur les berges.

M. Yves Herren (HP). Ma question s'adresse à Mme Frédérique Perler. Tout d'abord, bonne année 2024.

J'ai lu avec un grand intérêt un rapport, issu d'une réunion publique du 30 novembre, qui s'intitule «Accessibilité à la Vieille-Ville – suite des échanges avec les habitants et commerçants». Ce document allait assez en profondeur dans les enquêtes: 193 enseignants ont été consultés pour avoir le retour concernant l'aménagement.

On trouve dans ce rapport tout un tas d'intentions avec des mesures proposées – favorables, peu favorables, très favorables… C'est très bien fait. En revanche, à aucun moment la question du pavage de la Vieille-Ville n'est abordée, à savoir s'il faut continuer ce qui avait été fait à la rue Etienne-Dumont – projet qui est dans les tuyaux depuis 2015 ou 2017, je crois –, ni sur la suite de la Grand'Rue, la place du Bourg-de-Four et la rue Saint-Léger…

Est-ce que ça ira de pair ou est-ce que le type de sol dépendra du type de circulation? Merci.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Je vous retourne les vœux que vous m'avez adressés: bonne année à vous également.

Concernant l'accessibilité à la Vieille-Ville, les commerçants ont été consultés de manière très, très large, avec un mandat. Il s'agissait des plans de circulation de la Vieille-Ville. Ça, c'est un élément, qui est d'ailleurs toujours en cours. J'attends à cet égard qu'il y ait une proposition du Conseil administratif sur les bornes. En effet, pour réguler l'accessibilité à la Vieille-Ville, il y a des bornes. Celles-ci devront être déplacées, notamment vers l'Ancien Manège. Cela permettra d'apaiser cet endroit-là, puisqu'il est très fréquenté, notamment par des petits enfants.

S'agissant des pavages, c'est une demande forte des habitants de la Vieille-Ville, et c'est dans les projets du département – en tout cas, c'est mon souhait. Hélas, on ne peut pas tout construire à la fois… Cela implique surtout une réduction de la circulation dans la Vieille-Ville; c'est aussi faire respecter la loi en vigueur, ce qui n'est pas le cas – mais ce n'est pas le seul endroit en ville. Il faut également limiter les horaires de livraison – d'où la concertation avec les commerçants. Ensuite de quoi, oui, comme pour la rue Etienne-Dumont, qui a été très bien refaite, il s'agira de commencer peut-être par la place du Bourg-de-Four et de s'étendre au fur et à mesure. Cela n'est pas si simple mais c'est dans les projets du département.

Mme Florence Kraft-Babel (PLR). Ma question s'adresse à M. le maire, Alfonso Gomez. Vous l'avez entendu encore aujourd'hui: nous sommes tous saisis par le mécontentement des habitants et en particulier des habitantes du quartier des Grottes suite au changement de nom de la rue du Midi, une ruelle qui représente un peu leur identité, leur histoire… Est-ce que vous saurez écouter ces habitants, saurez-vous modifier ce projet? Saurez-vous suivre l'exemple de la ville de Bordeaux? Elle ne donne des noms de rues féminins qu'aux nouvelles rues et ne s'obstine pas, pour des questions idéologiques, à changer le nom de rues qui représentent l'histoire des habitants.

M. Alfonso Gomez, maire. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. Vous demandez d'abord de revoir le projet. Je tiens à dire que ce n'est plus un projet: c'est une décision. J'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre d'habitants après que la décision eut été prise pour leur expliquer la démarche, comment cela avait été fait. Je concède volontiers qu'on peut toujours faire mieux et nous nous y sommes efforcés. Sur les 30 rues rebaptisées, cette fameuse rue est la seule qui suscite énormément de questions – une rue sur trente… Lors du dernier volet, nous avons encore amélioré la consultation auprès des habitants.

Vous savez, nous avons changé le nom de cette rue sur la base d'un critère en particulier. Comme je l'ai expliqué à plusieurs reprises, le changement de nom d'une rue se fait selon un certain nombre de critères. L'un d'eux – on peut en penser ce qu'on veut, mais c'est comme ça – est le doublon avec des rues qui ont le même nom. La Commission cantonale de nomenclature (CCN) nous a expliqué que pour des raisons de sécurité, il serait bien de changer le nom de ces rues doublons. Il s'agit d'ailleurs de l'aboutissement d'une motion qui a été signée par une très grande majorité – les deux tiers – du Grand Conseil. Les deux tiers du Grand Conseil ont voté oui à cette motion, demandant à la Ville de Genève de changer des noms de rues, lui fixant une trentaine de rues comme objectif.

Cet objectif, nous l'avons atteint et cela me permet de répondre à la deuxième partie de votre question. Comme nous avons atteint notre objectif, il n'y aura plus de nouveaux noms de rues – sauf éventuellement pour une ou deux. Bien évidemment, nous regarderons avec les habitants, nous attendrons qu'il y ait une approbation quasiment unanime – c'est ce qui nous est demandé aujourd'hui: une approbation quasiment unanime et non plus une large acceptation. Okay, très bien, nous jouons le jeu.

Nous avons essayé de faire au mieux – je ne dis pas que nous avons fait tout juste, mais nous avons essayé de faire au mieux et particulièrement pour le changement de nom de cette rue. En août 2021, nous avons informé les habitants; en septembre de la même année, nous avons transmis à la CCN les remarques que les habitants nous avaient envoyées. Nous lui avons même transmis une pétition que nous avions reçue, après la date limite – nous l'avons quand même transmise.

Nous avons expliqué notre choix à la CCN, qui l'a accepté – c'est la première étape. Ensuite, la décision définitive est partie au Conseil d'Etat, qui l'a acceptée. Pour nous, il n'y a donc plus de projet: c'est une décision. Revenir en arrière supposerait un autre projet et une autre décision que devrait prendre le Conseil d'Etat, le gouvernement de notre Canton.

Si vous voulez, il y a eu trois étapes dans la féminisation de noms de rues. La première n'a pas posé beaucoup de problèmes. C'est vrai qu'il y avait la place Lise-Girardin – à ce moment-là la droite n'a pas fait la moindre remarque sur la féminisation de noms de rues – peut-être ceci a-t-il un lien avec cela, je n'en sais rien… C'est vrai que nous avons constaté au fil des ans une opposition de plus en plus forte. Nous entendons cette opposition. Une fois encore, je réitère ce que je viens de vous dire: s'il y a une ou deux rues dont nous devrons changer le nom, il faudra qu'il y ait une unanimité des habitants pour éviter toutes ces oppositions.

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le maire.

M. Alfonso Gomez. J'en reste là. Je voulais ajouter autre chose mais je profiterai d'un autre moment pour le faire.

M. Maxime Provini (PLR). Ma question s'adresse sauf erreur au magistrat M. Gomez. Elle concerne le plan de mobilité durable pour le personnel de la Ville de Genève, qui a été récemment adopté. J'aurais souhaité savoir s'il était possible de le communiquer – mais peut-être est-il déjà disponible – à l'ensemble du Conseil municipal. Merci.

M. Alfonso Gomez, maire. Nous vous le distribuerons et nous vous ferons parvenir les points importants de ce plan de mobilité. Oui.

Mme Ana Maria Barciela Villar (Ve). Ma question s'adresse à Mme Kitsos et concerne l'ancienne salle des fêtes de la rue du Môle. Les Colis du cœur doivent arrêter la distribution des colis à la salle du Môle à la fin du mois de janvier. Dès le 29 janvier, l'association s'installera aux Charmilles, dans l'ancienne poste, où une épicerie sociale verra bientôt le jour. La salle des fêtes du Môle ferme et doit être rendue à la Ville. Quel est l'avenir de cette salle? Existe-t-il un nouveau projet pour ce lieu? Je vous remercie.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. La conseillère administrative vous répondra ultérieurement.

M. Jean-Luc von Arx (LC). J'ai une question pour Mme la magistrate Frédérique Perler. Dans un article paru dans le courrier des lecteurs *(ndlr: dans la* Tribune de Genève *du 9 janvier 2024)*, vous essayez de nous présenter la place Dorcière comme étant une place où tout va changer.

Malgré le fait que vous avez annoncé vous en occuper dès mars prochain, j'aimerais savoir comment il se fait que les autorités municipales et cantonales n'avancent pas plus vite sur le dossier de la place Dorcière – mis à part la rénovation de l'édicule, dont vous parlez abondamment.

Cette place attend des transformations et des changements beaucoup plus vastes, qui réclameraient une priorité absolue – d'ailleurs vous le savez. En effet, chaque jour, entre 20 et 50 cars partent de ce lieu, dont les passagers emportent une image désastreuse de notre ville. Sur cette place Dorcière, l'accueil est largement en dessous de l'acceptable, comme vous l'avez d'ailleurs remarqué. La gare

routière est à ciel ouvert et les voyageurs chargent et déchargent leurs bagages sous la pluie, la neige… Aucun auvent, même temporaire, n'est construit ou vraisemblablement imaginé. Comme vous le savez, l'édicule n'offre actuellement que peu de place et les commodités n'existent pratiquement pas.

La question, en résumé: comment se fait-il qu'à Genève nous manquions tant d'imagination pour trouver des solutions rapides? Ne pourrait-on pas envisager un partenariat privé-public? Voilà ma question. Je vous remercie d'y répondre.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Très rapidement, Monsieur le conseiller municipal, il s'agit bien d'une priorité absolue. Si vous avez bien lu ma lettre du jour, vous savez que j'ai empoigné ce dossier dès juin 2020, dès mon arrivée. La proposition du Conseil administratif a été déposée en novembre 2021. Elle a été acceptée par votre Conseil, après étude en commission, le 3 octobre 2023.

Concernant les lenteurs administratives, je vous réponds que le Conseil municipal a pris le temps qui lui était nécessaire pour étudier cette proposition, qui contenait deux délibérations. La première concernait l'édicule et donc un crédit de réalisation; la seconde sollicitait un crédit d'étude pour l'avenir de cette place. Vous savez en outre qu'à l'Etat de Genève, il y a un délai référendaire; ensuite, le Service de surveillance des communes doit approuver le montant, qui sera finalement délivré par la Direction des finances.

La priorité, c'est de rénover l'édicule; début mars, les travaux débuteront. Je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a des lenteurs. On a agi le plus vite possible, sur mon impulsion, à ma demande, quand je suis arrivée au département. Laisser cette place dans cet état, c'est en effet invivable et inadmissible.

Il faut savoir que cela fait des années qu'on parle de la place Dorcière – et ces dernières années, vous étiez conseiller municipal… Quand je l'étais, on en parlait déjà. La volonté du Conseil administratif de l'époque, c'était de tout faire en même temps. Quant à moi, j'ai préféré séparer les choses. Il fallait d'abord prévoir un crédit de travaux pour l'édicule et faire en sorte qu'il soit réversible – c'est important – pour qu'on puisse le transformer. Ensuite, il fallait demander un crédit d'étude pour la place, à entreprendre lorsque les autocars auraient déménagé au P47. Enfin, vous savez que j'ai besoin de l'approbation du Canton sur cette question.

Je tiens donc à répéter que je me suis saisie de ce dossier, dès mon arrivée, parce que j'ai reçu énormément de sollicitations populaires à ce sujet: «Madame, maintenant que vous êtes élue, on vous demande de…» Et c'est ce qui a été fait, et c'est aussi mon objectif, et c'est celui du Conseil administratif. Les travaux vont

démarrer et j'espère qu'avec cet édicule rénové, cela donnera envie à ce Conseil municipal de nous donner les moyens de modifier la place.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Nous espérons tous que cela se fera. Monsieur Roger Gaberell, vous avez la parole.

M. Roger Gaberell (LC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. le maire Alfonso Gomez, en sa qualité de chef du département des finances.

Il y a une semaine, la Banque nationale suisse (BNS) a annoncé une perte pour l'exercice 2023. Cela ne lui permet pas d'effectuer des versements aux cantons et à la Confédération. L'Etat de Genève a fait preuve d'anticipation en excluant d'emblée une éventuelle contribution de la BNS à son budget. Nous n'avons donc pas à craindre les conséquences directes.

Mais qu'en est-il des conséquences indirectes? Est-ce que le département des finances de la Ville de Genève va évaluer – en coordination avec le département cantonal, évidemment – les éventuels dommages collatéraux dus à cette faible performance de la BNS? On pense par exemple à des répercussions de la part de la Confédération ou d'autres cantons moins prudents. Si oui, quelles en sont les conclusions pour les finances de la Ville? Sinon, à quelle date aurons-nous des nouvelles?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. le maire vous répondra ultérieurement.

Mme Charlotte Meierhofer (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à Mme Frédérique Perler. Il y a quelques mois, j'ai dû poser la même question à Mme Marie Barbey-Chappuis. Elle concerne l'Espace du quartier Sécheron.

Sur cette place, il y a deux crèches et tous les matins, à dix heures, on fait sortir les enfants. A côté se trouve l'établissement médico-social (EMS) Stella. Nos personnes âgées viennent souvent se détendre et marcher un peu. Les bancs de la place sont en forme de boîte et ils ont été fracassés. Il y a quelques jours, avant la neige, deux enfants sont entrés dedans. Et cela me fait peur tout le temps: c'est sous mes fenêtres, je vois cela et cela me stresse. Comptez-vous faire quelque chose pour remplacer ces bancs?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. La conseillère administrative vous répondra ultérieurement.

Mme Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif et concerne le rassemblement quotidien organisé par Urgence Palestine et d'autres associations. La situation à Gaza devient toujours plus catastrophique: 24 000 morts annoncés, dont 16 000 enfants, destruction des bâtiments, déplacement des familles, faim, non-accès aux soins – une violence inouïe.

Ici, à Genève, depuis trois mois, associations et personnes privées assurent une présence symbolique de solidarité. Cela demande une autorisation conjointe du Canton et de la Ville. Certains rassemblements n'ont pas respecté les lieux indiqués, jugeant important d'être visible pour la population, au centre-ville. Les organisations viennent de recevoir les quatre premières amendes de 400 francs par soirée.

Comme la Ville contribue à produire ces amendes, en interdisant les rassemblements sur la place Berthelier, à Bel-Air, au Pont-de-l'Ile, le Conseil administratif ne voudrait-il pas demander au Canton de verser au CICR le total des montants encaissés avec ces amendes pour venir en aide aux victimes civiles de Gaza?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

M. Gazi Sahin (EàG). Mesdames et Messieurs, ma question s'adresse à Mme Perler. Dans son dernier communiqué de presse, le Conseil administratif a exposé toute une série de plans de mobilité durable pour le personnel de la Ville. C'est très bien, je vous en félicite. Nous espérons que cela inspirera le Canton et le secteur privé.

En parlant du Canton: dans un reportage, le conseiller d'Etat Pierre Maudet ouvrait la porte aux critiques quant à l'élargissement des pistes cyclables, notamment sur le pont de la Coulouvrenière. Êtes-vous en concertation avec le Canton, à ce propos? Pourriez-vous nous assurer que les efforts réalisés ces dernières années par la Ville ne seront pas entravés par une opposition du Canton?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

Mme Fabienne Beaud (LC). Je remercie le Conseil administratif pour ses vœux. A mon tour de vous souhaiter une excellente année, pleine de succès pour notre cité.

Ma question s'adresse à M. Kanaan. J'ai été interpelée par plusieurs personnes, à de nombreuses reprises, à propos du wi-fi en Ville de Genève, qui semble défaillant. Je voulais donc voir si on pouvait y attacher une importance primordiale pour notre Ville. Merci.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Sami Kanaan vous répondra ultérieurement.

M. Pascal Altenbach (UDC). Ma question s'adresse à Mme la conseillère administrative Frédérique Perler. Le problème se situe au square Pradier, qui n'est pas loin de la gare Cornavin.

Ce square, situé rive droite, est dans un état déplorable. Il est arborisé; toutefois, toute sa surface est bitumée. Ce bitume a été appliqué il y a très longtemps: il est maintenant crevassé en de très nombreux endroits, notamment près des arbres qui ponctuent le parking. Le bitume couvre pratiquement toute la surface, jusqu'au pied des arbres, qui ne peuvent être arrosés naturellement par la pluie.

Autour des arbres, il y a des trous importants, le plus souvent remplis d'eau, qui sont de véritables pièges pour les automobiles qui se parquent là. Leurs roues s'enfoncent dans les trous, ce qui a pour conséquence d'abîmer leur châssis. Il serait convenable et urgent que le service de la Voirie fasse le nécessaire très rapidement. Il conviendrait sinon de refaire cette place, au moins de combler ces nids-de-poule avec du goudron.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'ignorais cet état de fait. Concernant les trous dont vous parlez, je vais donner les instructions nécessaires pour qu'ils soient à tout le moins rebouchés.

S'agissant de l'état déplorable de ce square, j'en conviens avec vous. Il y a bien d'autres lieux dans la ville qui ont aussi besoin d'un nouveau réaménagement. Effectivement, cela fait des années et des années qu'on parle du square Pradier. Encore une fois – je me répète –, lorsque je siégeais dans ce Conseil municipal, il en était déjà question. Voyez-vous, si on en parle depuis déjà une bonne dizaine d'années, ce n'est pas en trois ans que je vais pouvoir tout résoudre en même temps.

Sachez cependant que c'est un souci que je partage avec vous; c'est également un souci du Conseil administratif, qui souhaite avoir des places vivantes et agréables à fréquenter. Je vais toutefois déjà m'occuper des trous que vous avez mentionnés.

M. Vincent Schaller (UDC). Avant toute chose, je souhaite une bonne année à Mme Kitsos, qui n'a pas encore eu de question, ce soir. Ma question s'adresse donc à elle et concerne une parcelle à l'avenue Eugène-Pittard.

On a préempté cette parcelle en décembre 2021, pour 7,5 millions de francs, afin d'y construire du logement social et une crèche – a priori. Sur cette parcelle se trouve l'école Töpffer: 240 élèves du primaire et du secondaire, dont beaucoup ont des besoins particuliers, ainsi que 30 professionnels.

L'école devait évidemment trouver des locaux ailleurs, à la suite de cette préemption. Cela s'avère plus compliqué que prévu: ils n'en ont pas trouvé. Les parents ont appris à Noël qu'il n'y aurait peut-être pas de rentrée scolaire à l'automne 2024. En urgence, ces parents se sont constitués en association.

Je ne dis pas qu'il y a une responsabilité particulière de la Ville: la responsabilité est partagée. Je voulais néanmoins savoir si vous aviez des informations pour rassurer les parents quant à l'avenir des 240 élèves de l'école Töpffer. Merci.

Mme Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Tous mes meilleurs vœux pour 2024.

La préemption a eu lieu il y a déjà quelque temps. Au niveau du département de la cohésion sociale et de la solidarité, on sait que ce secteur-là est très chargé; on y connaît une croissance démographique très importante. Cela signifie que le nombre d'enfants qui vont intégrer la première primaire, à l'école Le Corbusier, a beaucoup augmenté; l'évolution est encore plus marquée au parascolaire. On est face à des augmentations qui se situent régulièrement entre 6 et 8% – l'année passée, on est carrément passé à 13%.

Ces importantes augmentations s'expliquent par la croissance démographique mais également par des évolutions sociétales: les parents augmentent de plus en plus leur taux d'activité et la plupart travaillent à temps plein. On doit donc répondre à leurs besoins, ce sont des obligations légales pour la Ville de Genève.

C'est un fait: pour la rentrée 2025, on aura besoin d'un accueil pour 120 enfants, au parascolaire. Cet accueil pourrait précisément être installé sur le lieu occupé actuellement par l'école Töpffer. En revanche, des analyses devaient être faites au niveau des travaux – peut-être céderais-je la parole à ma collègue Frédérique Perler sur ce point.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Je rappelle que la Ville de Genève, en exerçant son droit de préemption, a remis en cause les visées du promoteur sur ce terrain, où se situe le lycée Töpffer. Des discussions ont eu lieu avec le promoteur afin d'inclure un équipement public dans son projet à lui. Celles-ci n'ont pas abouti, essentiellement pour des questions financières. Les propositions faites par la Ville n'ont pas été acceptées par le promoteur; il a ensuite renoncé à son recours. Je regrette à titre personnel qu'aucune solution n'ait été trouvée. Cela étant, à partir de décembre 2024, la Ville doit reprendre les actes notariés tels qu'ils ont été conclus entre le vendeur et l'acheteur – donc le promoteur.

La situation, la voilà: Mme Kitsos a expliqué qu'il y a des besoins scolaires importants. Je rappelle à cet égard que le département que je préside répond pour l'essentiel aux demandes des autres départements: il étudie leurs besoins, en l'occurrence les besoins parascolaires. Concernant le lycée Töpffer, nous examinons les demandes avec bienveillance – alors que nous n'y serions pas tenus, légalement.

Comme vous l'indiquait Mme Christina Kitsos, nous demandons des études complémentaires pour savoir quelle serait la durée des travaux que la Direction du patrimoine bâti (DPB) devrait effectuer pour assurer la rentrée 2025 – selon la demande du département de Mme Kitsos. Quand nous aurons ces réponses, nous pourrons – j'espère au plus vite – poursuivre le dialogue avec le lycée Töpffer.

Mme Anna Barseghian (Ve). Ma question s'adresse à la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis. Est-ce que c'est possible que la Ville adopte un plan de déblayage des pistes cyclables pour ne pas laisser les cyclistes dans la situation que nous avons connue ces derniers jours? Pourquoi ne pas associer des entreprises pour ces cas d'urgence? Merci.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. C'est l'occasion pour moi de remercier la Voirie pour son travail, de remercier les collaborateurs de la Voirie qui ont travaillé non-stop toute la nuit pour déblayer les centaines de kilomètres de trottoirs, de routes et de pistes cyclables. Ils ne peuvent pas être partout en même temps mais je dois dire qu'ils ont accompli un travail remarquable.

Alors peut-être puis-je vous donner quelques éléments. D'abord vous dire qu'il n'avait jamais autant neigé à Genève depuis 2010. Je le disais, on ne peut pas demander aux 200 collaborateurs de la Voirie d'être partout en même temps, sur les centaines de kilomètres de trottoirs et de chaussées. Ils procèdent

donc par priorité. Ils commencent par déneiger les axes principaux et les routes secondaires – non pas pour les «bagnoles», comme je l'ai entendu dire par certains milieux pro-vélo, mais pour les véhicules d'urgence – les ambulances, les voitures de police, les véhicules de pompiers – et puis aussi pour les Transports publics genevois (TPG). C'est avant tout pour eux que l'on déblaie en priorité ces axes-là et les routes; c'est pour permettre aux véhicules d'urgence de fonctionner de la façon la plus optimale possible. Je pense que tous ici, nous pouvons comprendre et accepter cet élément-là.

A partir de 3 h du matin, c'est à la pelle et avec des petits véhicules légers que les collaborateurs ont commencé à déblayer les trottoirs et les pistes cyclables. Quand on connaît des épisodes neigeux aussi importants que celui d'il y a quelques jours, cette neige, il faut bien la mettre quelque part. On ne peut aujourd'hui imaginer recourir à des véhicules pour transporter toute cette neige. Cela impliquerait des centaines et des centaines d'aller et retour. On ne saurait tout simplement pas où stocker cette neige. Il est effectivement arrivé que parfois, certaines pistes cyclables soient encombrées, je le conçois. Je suis une cycliste au quotidien. Il se trouve que ces deux jours-là, j'ai laissé mon vélo au garage et je suis venue à pied et en bus.

Je pense qu'on peut faire preuve d'une certaine compréhension. Quand on est un piéton, on change de chaussures et on met de grosses bottes pour aller dans la neige. En revanche, on ne peut pas mettre de pneus neige sur un vélo. Je pense qu'il n'est pas absolument inadmissible d'adapter ses déplacements, le temps de vingt-quatre heures, quand il y a des épisodes neigeux. Encore une fois, la Voirie fait son maximum, notamment pour dégager les pistes cyclables principales, afin que les cyclistes puissent vite retrouver leur vélo, dans des conditions de sécurité les plus optimales possible.

M. Christian Zaugg (EàG). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'aucuns diront que ma question aurait pu faire l'objet d'une motion… Mais faut-il déposer des motions pour tout et pour rien? Voici donc ma question.

Il y a, en particulier dans la Vieille-Ville, un certain nombre d'escaliers avec une rampe. Je peux en parler car je suis personnellement concerné: ces mains courantes sont très mal conçues parce qu'elles s'arrêtent avant les dernières marches. Je prends l'exemple du Perron: quand nous avons nos séances là-bas et que je redescends, je tiens la rampe avec ma main droite mais à la fin, je dois la lâcher et finir sans appui. Il y a dans un certain nombre de sites dans la Vieille-Ville des situations analogues. Alors je pose la question: le Conseil administratif pourrait-il faire quelque chose à ce sujet? Merci.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je ne fais pas exprès… mais à cette question simple, je dois faire une réponse un peu plus complexe… Je vous ai écouté attentivement et il y aurait aussi d'autres exemples que celui que vous avez donné. La Vieille-Ville est un milieu patrimonial, qui exige un traitement particulier: chaque fois que me sont soumises des demandes pour des préavis Ville, la conservation du patrimoine prime sur beaucoup d'éléments.

Votre question me donne à penser qu'il s'agit d'accessibilité, si vous voulez bien. C'est une question importante aux yeux du Conseil administratif et particulièrement à ceux de Mme Kitsos et aux miens. En effet, nous rencontrons régulièrement les groupes concernés par l'accessibilité universelle. C'est une question que je peux répercuter.

Vous avez parlé de motion, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez raison quant à une éventuelle inutilité… mais peut-être qu'une question écrite aurait permis de mieux vous répondre. Je vais considérer votre question comme telle et vous apporter une réponse ultérieure: je suis prudente, n'étant pas conservatrice du patrimoine.

Mme Yasmine Menétrey (MCG). Ma question s'adresse au Conseil administratif et concerne la place Simon-Goulart. Depuis plusieurs mois, le mobilier de cette place ne permet plus de s'y asseoir: il est abîmé et des barrières entourent tout cet espace. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas commencé à le démonter au lieu de laisser toutes ces barrières qui empêchent d'accéder à l'aménagement. Merci.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale – puisque nous examinons avec ma collègue la place Simon-Goulart sous deux aspects, le domaine public et l'aménagement –, le mobilier urbain était en mauvais état. Il a donc fallu l'enlever et de ce fait, il y a un trou. Afin d'empêcher que quelqu'un y tombe, on a donc placé des barrières.

Mes équipes et moi nous sommes demandé comment réaménager cette place qui est – sans refaire tout l'historique – assez minérale. Il avait été prévu que le marché de Coutance l'occupe mais cela ne s'est pas fait. J'ai donc demandé aux mandataires qui avaient conçu la place de la modifier et de l'arboriser.

A cet égard, vous devriez avoir pour votre session de février une réponse du Conseil administratif soit à une question écrite, soit à une motion – je ne me souviens plus exactement. En attendant qu'un aménagement stabilisé soit accepté, nous mettrons du mobilier classique, comme sur le quai des Bergues, par

exemple; l'été prochain, nous ajouterons des arbres en pot. Ensuite, nous ferons un aménagement plus conséquent.

Mme Paule Mangeat (S). Ma question s'adresse à Mme Perler tout en requérant l'oreille attentive de Mme Kitsos. Elle concerne la maison de quartier des Pâquis.

Depuis décembre – et même avant –, des infiltrations d'eau ont ravagé une partie de la maison de quartier et ont très certainement pour conséquence la prolifération de la mérule sur la scène de la Traverse. À la suite de l'article du 18 décembre dernier, j'aimerais avoir une évaluation de la situation, savoir à quel point elle est grave ou compliquée. Je souhaite aussi connaître la position du Conseil administratif ainsi que ses actions à ce sujet. Merci.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous recevrez une réponse complète demain. Monsieur Amar Madani, vous avez la parole.

M. Amar Madani (MCG). Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez, magistrat en charge du département des finances et du logement.

Elle concerne le plan de mobilité durable qui a été adopté la semaine dernière et qui entrera en vigueur le 1er mars prochain. Il s'agit notamment des nouvelles conditions d'octroi des places de stationnement dans les parkings appartenant à la Ville. Peut-on en savoir davantage – mais brièvement – sur ces nouvelles conditions?

M. Alfonso Gomez, maire. Très brièvement, je pourrai vous donner plus tard une réponse plus circonstanciée.

Il s'agit pour la Ville de réserver ces places pour les collaboratrices et les collaborateurs qui doivent accéder à leur poste de travail à des heures où il n'y a pas de transport public – tôt le matin, par exemple. C'est à eux que sont réservées ces places ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs qui ont des problèmes de mobilité.

Pour tous les autres – j'ai peut-être oublié d'autres catégories –, la volonté du Conseil administratif est de faciliter le transfert modal, soit sur des transports

publics – des ressources qui sont déjà en ligne –, soit sur le vélo ainsi que sur la marche, que nous souhaitons promouvoir de plus en plus au sein de la Ville. C'est pour cela que ce plan existe.

M. Christo Ivanov (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ma question s'adresse à Mme Perler. Je reviens sur la gare routière de la place Dorcière.

En 2022, ce plénum avait en effet voté en faveur de la motion de notre collègue Pierre Scherb, de l'Union démocratique du centre, pour la végétalisation de la place. Le Grand Conseil a voté en faveur de deux textes, ma motion M 2614 et la motion M 2793 de M. de Senarclens. En principe, tout devrait être acté puisqu'il est prévu qu'une partie des bus, ceux des grandes lignes, déménagent vers le P47, en 2025.

Vous l'avez dit tout à l'heure, le 3 octobre 2023, ce plénum a accepté la proposition du Conseil administratif sur l'édicule de la place Dorcière. Tous les feux sont donc au vert. Dans le futur projet, il ne devrait rester que neuf bus pour le tourisme, à la place Dorcière.

Qu'en est-il des discussions avec le Canton? Je crois que finalement, c'est là que la chatte a mal aux pieds. Merci pour votre réponse, Madame la magistrate.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Non, *(rire)* la chatte n'a pas mal aux pieds. Vous dites que tout devrait être acté. Oui, encore que cela dépend de ce qu'on entend par «acté». Je rappelle que lors de la législature précédente, le magistrat en charge faisait effectivement preuve d'une certaine ouverture quant à ce dossier. Aujourd'hui, je n'ai pas encore abordé cette question avec le nouveau magistrat en charge.

Tous les feux sont au vert, dites-vous – tous les feux semblent au vert… Si vous avez suivi les débats de ce Conseil municipal, il y a eu deux délibérations, comme je l'ai expliqué tout à l'heure: l'une pour une rénovation, l'autre pour un crédit d'étude, pour l'avenir de la place Dorcière. Et c'est là que votre Conseil municipal n'est pas tout à fait d'accord: il y a ceux qui veulent évacuer tous les cars de cette place; d'autres admettent la présence des bus touristiques. Cette question-là est encore en discussion, notamment avec Genève Tourisme.

Les études vont démarrer cette année; les discussions se poursuivent et lorsque nous serons tout à fait au clair, je pourrai vous donner une information circonstanciée.

M. Sebastian Aeschbach (PLR). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Au mois d'octobre, le Parti libéral-radical a déposé l'interpellation écrite IE-130, intitulée «Calcul de la participation financière des parents dans les crèches subventionnées: remboursement aux familles des trop-perçus par la Ville de Genève».

Selon le règlement, le Conseil administratif a un mois pour nous répondre par écrit. Nous n'avons pas eu de réponse. Je voulais donc savoir ce qu'il en était.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. Il est vrai néanmoins que vous devez répondre dans les temps. Madame Danièle Magnin, vous avez la parole.

Mme Danièle Magnin (MCG). Je vous remercie, Monsieur le président. Je voudrais rebondir sur la demande de déneigement des pistes cyclables.

Il y a un siècle, il y a un demi-siècle, quand il neigeait – et il neigeait beaucoup plus qu'aujourd'hui –, les gens qui avaient un minimum de bon sens savaient qu'on ne prend pas un véhicule avec lequel on risque de glisser et de tomber.

Je me demandais si le Conseil administratif voudrait organiser de deux choses l'une – ou pourquoi pas les deux: soit proposer des cours de bon sens *(réactions)* pour les populations qui se demandent comment circuler à vélo quand il y a de la neige; soit constituer des équipes de volontaires cyclistes, qui s'y connaîtraient, et qui pourraient dégager les fameuses pistes cyclables. Merci.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je ne sais si c'est une question ou un commentaire de votre part; je crois cependant que j'ai été très claire dans ma réponse. J'ai donné l'ordre des priorités, j'ai dit que c'était de la responsabilité de chacun de prendre le mode de déplacement qui lui semble le plus opportun. Personnellement, quand il neige, je laisse mon vélo un jour au garage, je mets de bonnes chaussures et je prends le bus.

L'objectif de la Voirie est véritablement de dégager tous les axes le plus rapidement possible et de faire aussi en sorte que les pistes cyclables le soient. Il est également vrai que la Voirie compte 200 collaborateurs. Je ne peux pas en avoir 1000, pour un jour de neige par année. Il n'y a que 200 collaborateurs de la Voirie, qui procèdent par priorité quand il neige: d'abord les axes pour les véhicules d'urgence – ambulances, pompiers, voitures des polices cantonale et municipale – ainsi que pour les TPG. Dans un second temps, immédiatement après, les pistes cyclables sont déblayées.

Il y a aujourd'hui, je crois, une attention beaucoup plus forte que par le passé à dégager les pistes cyclables le plus vite possible. Simplement, on ne va pas demander l'impossible aux collaboratrices et collaborateurs de la Voirie, qui ne peuvent pas être partout en même temps. On procède donc par ordre de priorité.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Comme ça, c'est clair… Monsieur Omar Azzabi, vous avez la parole.

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipaux, tout d'abord, un commentaire. Je me réjouis de voir dans le règlement l'article qui concerne les commentaires des questions orales. Pour l'instant, je ne l'ai pas trouvé… *(Réactions.)* Avec tout le respect et l'amitié…

Le président. Vous savez, Monsieur Omar Azzabi, il y a normalement 30 minutes de questions orales. Je pourrais aussi vous dire qui est arrivé en retard, que je ne vous donne pas la parole, si je suivais vraiment le règlement. *(Applaudissements.)*

M. Omar Azzabi. Très bien, donnant donnant. Je me plie au règlement, Monsieur le président. Merci.

Ma question s'adresse à Mme Marie Barbey-Chappuis, en charge des sports et de la sécurité. Madame la magistrate, c'est une actualité qui date maintenant de quelques semaines, voire de quelques mois. Comme vous le savez, la Coupe du monde de football 2034 sera organisée en Arabie saoudite. Pour certains d'entre nous, cela suscite quelques questions.

Je ne souhaite pas refaire tout le débat qu'on a pu avoir, l'année dernière, autour des fan zones. Je voudrais simplement savoir, au niveau de votre département, où en est l'organisation des fan zones, *(rires)* où en sont les éventuels partenariats avec certains privés. Est-ce que des conventions sont en préparation? Y a-t-il des informations que vous voudriez partager avec notre plénum? Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Marie Barbey-Chappuis, pour conclure…

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je ne connaissais pas la section «commentaires» du règlement ni la section 2034 pour les appels d'offres.

Monsieur le conseiller municipal, votre groupe a sauf erreur déposé une motion à ce sujet. J'ai eu l'occasion de venir en commission des sports pour expliquer où on en était. J'ai dit que, s'agissant de l'Arabie saoudite et de 2034, vos successeurs et les nôtres auront alors l'occasion de faire le point avant de lancer les appels à projets.

Pour ces prochaines années, les pays organisateurs ne semblent pas, a priori, relever de sensibilités politiques particulières. Cela ne devrait donc pas poser de problème. Toutefois, je ne peux pas faire de la politique fiction: je ne peux pas savoir si Trump reviendra à la tête des Etats-Unis, l'année prochaine – je ne l'espère pas, mais il semble qu'on n'est jamais à l'abri d'une surprise…

Pour 2034, je ne peux tout simplement pas vous répondre aujourd'hui. On fera le point en temps voulu avec les personnes qui seront là en 2030.

Le président. Merci, Madame la magistrate.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il est 19 h. Je vous retrouve à 20 h 30 avec les renvois dans les commissions. Ensuite nous passerons aux votes sur les urgences et aux motions d'ordonnancement. A tout à l'heure.

SOMMAIRE

1. Exhortation 5252

2. Communications du Conseil administratif 5252

3. Communications du bureau du Conseil municipal 5253

4. Démission du Conseil municipal 5258

5.a) Prestation de serment de M. Florian Schweri remplaçant M. Pierre-Yves Bosshard, conseiller municipal démissionnaire 5262

5.b) Prestation de serment de M. Jérôme Gasser en tant que membre suppléant (S) 5262

6. Election d'un ou d'une représentant-e Vert-e pour faire partie du conseil d'administration de Naxoo SA, en remplacement de M. David Rochat, démissionnaire (statuts de la société, titre III) (RCM, art. 130, lettre B) 5263

7. Questions orales 5264

8. Propositions des conseillers municipaux 5285

9. Interpellations 5285

10. Questions écrites 5285

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi